

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le vendredi 18 janvier 2019 à 9 h 00 au siège de la Communauté au 1002, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ; Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;

- M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes ;
- M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval;
- M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;

N'ont pu participer

Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny;
M. Benoit Dorais*, président du comité exécutif de la Ville de Montréal;

Mme Maja Vodanovic*, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

SUIVI DE DOSSIERS PAR LE DIRECTEUR GENERAL

Le directeur général informe les membres des derniers développements dans les dossiers suivants :

- Rencontre avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 février 2019;
- Lancement du programme et appel de projets de développement agricole;
- État de la situation dans le dossier des terrains de la Défense nationale ;
- État d'avancement des travaux de la Commission du transport sur les sources de financement et la tarification sociale.
- Voies réservées sur l'autoroute 30 ;
- Rencontre à venir concernant une intervention gouvernementale sur l'autoroute 19 ;
- Hôpital de Vaudreuil-Soulanges.

1



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 29 NOVEMBRE 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 novembre 2018.

CE19-002

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un responsable des technologies de l'information, tel que prévu au budget 2019, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

ce contrac par le all'ecte

CE19-003

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX CONSEILLERS EN COMMUNICATION

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher deux conseillers en communication, pour pourvoir à deux postes vacants, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ces contrats par le directeur général.

.

CE19-004

AUTORISATION DE QUATRE APPELS D'OFFRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU BUREAU DE PROJET SUR LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION

Il est résolu d'autoriser le lancement de quatre appels d'offres dans le cadre de la réalisation des livrables convenus dans la convention avec le gouvernement du Québec pour la cartographie du risque annuel d'inondation sur les sujets suivants:

- Relevés hydrographiques (jaugeages, profils en long et relevés bathymétriques) sur le territoire de la Communauté ;
- Achat des équipements requis pour l'installation et la mise en opération des stations limnimétriques (caméra laser, boîtiers électriques, etc.);
- Services d'installation électrique nécessaire au fonctionnement des caméras et des systèmes informatiques ;
- Services d'installation des règles de mesure des niveaux d'eau.

CF19-005

AUTORISATION D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ORTHOPHOTOGRAPHIE MÉTROPOLITAINE DE L'ÉTÉ 2019

Il est résolu d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les services imagerie numérique aéroportée du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.



PLANIFICATION 2019-2021 DE LA CARTOGRAPHIE DU RISQUE ANNUEL D'INONDATION DES COURS D'EAU LOCAUX

Il est résolu de prendre acte de la planification 2019-2021 de réalisation de la cartographie du risque annuel d'inondation des cours d'eau locaux.

CE19-007

AVIS D'INTERVENTION D'HYDRO-QUÉBEC POUR LA CONSTRUCTION DU POSTE DES IRLANDAIS À MONTRÉAL

Il est résolu d'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec que le projet d'Hydro-Québec visant la construction du nouveau poste des Irlandais à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Montréal est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

aevelopperiletit.

CE19-008

AVIS D'INTERVENTION HYDRO-QUÉBEC CONSTRUCTION DU POSTE LE CORBUSIER À LAVAL

Il est résolu d'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec que le projet d'Hydro-Québec visant la construction du nouveau poste Le Corbusier à 315-25 kV sur le territoire de la ville de Laval est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

ieveloppement.

CE19-009

RÈGLEMENT 167-22 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Il est résolu d'approuver le règlement 167-22 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer et rendre applicable la mise à jour de la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, produite par le Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour une partie du territoire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE19-010

RÈGLEMENT 97-33R-8 DE LA MRC LES MOULINS

Il est résolu d'approuver le règlement 97-33R-8 de la MRC Les Moulins modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de créer un secteur à développement champêtre adjacent au secteur existant du Lac Samson localisé sur le territoire de la ville de Mascouche puisque ce règlement est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

inormement a la lo



DEMANDE D'EXCLUSION DE LA VILLE DE LAVALTRIE, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 421382

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard du dossier 421382, que la Communauté n'est pas favorable à la demande de la municipalité de Lavaltrie d'exclure de la zone agricole une superficie approximative de 6 hectares, correspondant à une partie des lots 3 065 915 et 5 600 546 et aux lots 3 066 390 et 4 286 954, dans le but d'agrandir les limites du périmètre urbain et d'y permettre des usages de natures résidentielle, institutionnelle et commerciale, ainsi que l'aménagement d'un bassin de rétention puisqu'elle ne répond pas aux préoccupations énoncées au Plan métropolitain d'aménagement et de développement relativement à la cohérence et à la complémentarité entre les planifications métropolitaines et périmétropolitaines, telles que formulées également à l'orientation 10 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté.

_

CE19-012

DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 422005

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Communauté est favorable à la demande de la Ville de Saint-Lazare dans le dossier 422005 relativement à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 0,715 hectare correspondant aux parties de lots 1 543 525 et 1 543 527 pour la réalisation de travaux de stabilisation de berges et de talus sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion puisque le projet répond à l'objectif 1.5 et au critère 3.1.3 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement visant respectivement à assurer la sécurité publique dans les secteurs à risques de glissements de terrain et la protection des bois et des corridors forestiers métropolitains.

_

CE19-013

DEMANDE DE LA VILLE DE MIRABEL, DOSSIER CPTAQ NUMÉRO 421936

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard de son dossier 421936,

Que la Communauté procède actuellement, en vertu du critère 1.6.2 de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement, à l'analyse d'une demande d'agrandissement du périmètre métropolitain à même la zone agricole de la ville de Mirabel afin d'y inclure les lots et parties de lots 5 130 510, 5 130 511, 3 494 261 et 4 965 689 pour une superficie totale d'environ 11 hectares, dans le secteur de développement de Saint-Augustin ;

Que dans le cadre de cette analyse un comité de travail sera formé en janvier 2019, regroupant des intervenants de la Ville de Mirabel, du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de l'Éducation, de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et de la Communauté afin d'avoir une compréhension commune des critères d'aménagement et de localisation pour la l'implantation de cette école secondaire en respect des orientations gouvernementales et des orientations, objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.



RÉSOLUTION D'APPUI AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC QUI S'OPPOSE AU PROJET ÉNERGIE EST

Il est résolu de réitérer l'opposition de la Communauté au projet d'Oléduc Énergie Est de TransCanada et d'appuyer la position du premier ministre et du gouvernement du Québec, s'opposant à la relance possible ou éventuelle du projet d'Oléduc Énergie Est de TransCanada.

CE19-015

MODIFICATION DU MANDAT PERMANENT À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est résolu

De modifier le mandat confié à la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances le mandat permanent par la résolution numéro CE17-208 par l'ajout du suivi de la mise en œuvre du Plan métropolitain de développement économique ;

De remplacer le mandat confié à la Commission par la résolution numéro CE17-208 par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE19-016

RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX POUR LA PÉRIODE 2016-2017 ET MANDAT À LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est résolu

De prendre acte du rapport de suivi 2016-2017 sur l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux et d'en autoriser la diffusion ;

De donner mandat à la Commission de l'environnement de tenir une séance publique d'information sur le rapport de suivi 2016-2017 sur l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux tel qu'énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

and parties are granter

CE19-017

ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GENERAL POUR LA PÉRIODE DU 10 NOVEMBRE 2018 AU 7 JANVIER 2019

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 10 novembre au 31 décembre 2018 et de celle du $1^{\rm er}$ au 7 janvier 2019.

CE19-018

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE POUR L'ANNÉE 2018

Il est résolu de prendre acte du tableau des activités des commissions permanentes et du comité consultatif agricole pour l'année 2018.



APPUI À LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Otterburn Park est impliquée dans un différend avec la compagnie de télécommunications Telus qui a demandé et obtenu du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, l'autorisation d'implanter une nouvelle tour de télécommunications sur le territoire de cette Ville, dans la zone de conservation du Boisé des Bosquets Albert-Hudon, un milieu naturel de grande valeur environnementale et écologique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'oppose à cette décision et entend présenter à la Cour fédérale une demande de contrôle judiciaire en vertu de la *Loi sur les Cours fédérales* ;

CONSIDÉRANT QUE ce litige soulève des questions qui interpellent l'ensemble des municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, voire de l'ensemble des municipalités du Québec, qui souhaitent faire reconnaître leurs droits et exiger que les compagnies de télécommunications respectent les obligations qui leur incombent ;

En conséquence, il est résolu d'appuyer la Ville d'Otterburn Park dans sa démarche de contestation à la Cour fédérale de la décision rendue par le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada autorisant Telus à implanter une nouvelle tour de télécommunications sur le territoire de cette ville, dans la zone de conservation prioritaire du boisé des Bosquets Albert-Hudon.

Documents déposés

- Note d'information sur la progression de l'indice canopée métropolitain 2017

<u>Aménagement</u>

- Lettre du 10 décembre 2018 de M. Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines concernant le Programme d'aide aux municipalités rurales.

Environnement

Appui à la Fédération canadienne des municipalités – recyclage des plastiques

- Résolution 2018-11-627 de la Ville de Châteauguay
- Résolution 2018-12-448 de la Ville de Beauharnois.
- Résolution 18-11-438 de Ville Ile-Perrot.
- Résolution 272-18 de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste.
- Résolution 18-304 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil.
- Résolution 2018-12-402 de Ville de La Prairie.
- Résolution 18-12-266 de la Ville de Pointe-Calumet.
- Résolution 2018-390 de la Ville de McMasterville.
- Résolution 671-12-18 de la Ville de Saint-Constant.
- Résolution 181220 de la Ville de Côte-Saint-Luc.
- Résolution 8902-12-2018 de la Municipalité de Saint-Isidore.
- Résolution 18-11-358 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.
- Résolution 2018-12-0540 de la Ville de L'Assomption.



<u>Déclaration universelle – urgence climatique</u>

- Résolution 18-11-234 de la Ville de Saint-Philippe.
- Résolution 2018-12-403 de la Ville de La Prairie.
- Résolution 371-12-18 de la Ville de Sainte-Catherine.
- Résolution 2018-12-437 de la Ville de Rosemère.
- Résolution 18-12-305 de la Ville de Richelieu.
- Résolution 18-12-201 de la Ville de Charlemagne.
- Résolution 632-12-18 de la Ville de Terrebonne.
- Résolution 2018-12-412 de la Ville d'Otterburn Park

Transport

- Budget 2019 de l'ARTM.
- Copie de la réponse de M. Pierre Shedleur, président de l'ARTM, aux cinq maires du secteur des Basses Laurentides, concernant la gouvernance du Plan des initiatives de développement en transport collectif 2018-2021 de l'ARTM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 35.

Les résolutions numéros CE19-001 à CE19-019 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

M. Benoit Dorais et Mme Maja Vodanovic ont motivé leur absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

^{*} Note du secrétaire de la Communauté :